



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de la défense, de la protection
de la population et des sports DDPS
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : Vernehmlassung@gs-vbs.admin.ch

Fribourg, le 26 mai 2026

2026-399

Arrêté fédéral sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 6 mars dernier, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous approuvons le principe d'une augmentation des moyens financiers mis à disposition de la sécurité civile et militaire de notre pays. Une telle augmentation se justifie par l'évolution des menaces évoquées dans le rapport explicatif, ainsi que par le constat que notre dispositif sécuritaire actuel connaît des lacunes qu'il est urgent de combler.

Dans un contexte où doit être rappelé le principe d'une gestion rigoureuse et transparente de l'argent public, nous estimons que, comparée à d'autres solutions notamment utilisées par le passé, une augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nous paraît la meilleure solution, et la hauteur envisagée de cette hausse nous paraît pertinente.

En revanche, nous sommes d'avis que la clé de répartition entre offices fédéraux en charge de la sécurité et dépenses militaires doit être revue. La part actuellement prévue pour les offices fédéraux ne semble tenir compte que des projets déjà connus et en cours de finalisation. Ces projets sont absolument nécessaires et doivent urgemment être réalisés. Cependant, la plupart d'entre eux ont été initialisés avant 2022 et ne tiennent pas ou trop peu compte de la guerre comme réelle menace. Ces projets sont donc insuffisants pour préparer la Suisse à faire face à la guerre. Cette problématique est particulièrement préoccupante au sein de l'Office fédérale de la protection de la population (OFPP), qui doit jouer un rôle clé pour faire face efficacement aux menaces provenant de la guerre hybride et de celle à longue distance. Nous préconisons donc le relèvement de cette part à 30 % du fonds pour les offices civiles et 70 % pour l'armée. Une telle répartition correspond par ailleurs aux objectifs de l'OTAN en termes de répartition entre les dépenses militaires directes et celles de sécurité et d'infrastructures.

S'agissant des conséquences financières du projet, nous nous devons de relever que le choix opéré par la Confédération pour financer une tâche de sa seule compétence induit un effort de financement important des cantons et communes. Selon les estimations financières avancées par la Confédération, les cantons financeront 100 millions de francs par année et les communes 120 millions de francs, soit un total de 2,2 milliards de francs sur la période de référence. Nous tenons à souligner l'effort conséquent des cantons et des communes pour un domaine ne relevant pas leurs compétences. Nous regrettons que la Confédération n'ait pas porté plus d'attention aux efforts fournis par les autres collectivités publiques et manifestement pas cherché de solutions pour limiter l'impact sur ces entités.

Les estimations financières de la Confédération nous semblent sous-estimées. En effet elles se basent sur des données de 2023 et omettent l'effet dynamique qui a, lui, bien été pris en compte pour les recettes de la Confédération. De plus, si nous comprenons bien les rares explication sur les modalités d'estimation, il semblerait que seules les dépenses d'achat de biens et services aient été prises en compte. Les dépenses liées à la construction, à l'achat ou à la rénovation de bâtiments n'ont pas été considérées. Or les cantons et les communes dépensent des sommes conséquentes en la matière à travers l'investissement. Si notre interprétation est correcte, la sous-estimation se chiffre probablement en dizaines de millions de franc par année pour les cantons et les communes.

En conclusion, nous estimons que l'estimation financière pour les cantons est pour l'instant à minima lacunaire et ne permet pas une analyse de la situation en connaissance de cause. Nous souhaiterions également une réflexion plus large de la Confédération sur la prise en charge financière par les cantons et communes d'une tâche purement fédérale. Des considérations sur ces sujets seraient nécessaires dans le cadre du futur message qui sera adressé aux Chambres fédérales.

En vous remerciant une nouvelle fois de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la sécurité civile et militaire ;
à la Direction des finances, pour elle et l'Administration des finances ;
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.